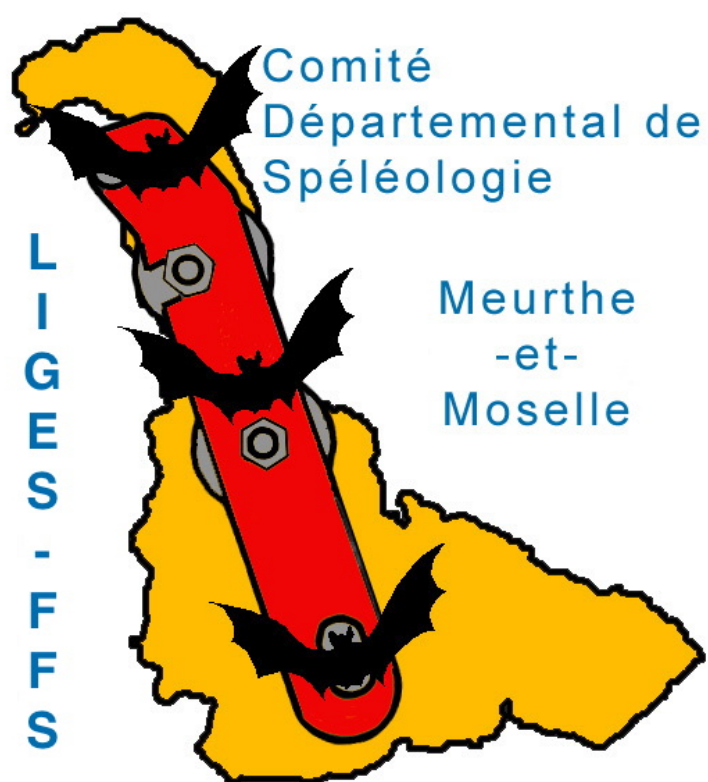


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SPÉLÉOLOGIE DE
MEURTHE-ET-MOSELLE



Cairn dans le gouffre Berger (Isère), S. Véjux-Martin

Assemblée Générale 2019
du Comité Départemental
de Spéléologie
de Meurthe-et-Moselle



Maison régionale des sports - Tomblaine

23 mars 2019

S O M M A I R E

1 - Déroulement de l'A.G. 2019	4
2 - Statuts	5
3 - Règlement intérieur	12
4 - Déclaration de modification du siège	15
5 - Reconnaissance fédérale du C.D.S.	16
6 - Administration pour 2018.....	17
7 - Liste des clubs et représentation	19
8 - Renseignements statistiques du C.D.S.....	20
9 - Rapport moral et rapport d'activités	24
10 - Inventaire du matériel.....	39
11 - Rapport financier	40
12 - Programme de l'année 2019	43
13 - Questions diverses	44
14 - Comptes rendus des réunions du conseil d'administration du C.D.S. 54	45

1 - Déroulement de l'A.G. 2019

- Accueil des participants
- Assemblée générale extraordinaire :
 - Modification des statuts
- Ouverture de l'A.G. ordinaire
- Année 2018 :
 - Approbation du P.V. d'A.G. 2018
 - Présentation du C.D.S. et place du C.D.S. dans la Fédération
 - Lecture du rapport moral
 - Lecture du rapport d'activités
 - Inventaire des matériels
 - Lecture du rapport financier
 - Compte-rendu des vérificateurs aux comptes
 - Vote des quitus des rapports
- Olympiade 2016-2019 :
 - Élection de membres du comité directeur sur les postes vacants
- Année 2019 :
 - Révision de la liste des représentants du C.D.S. à l'A.G. régionale
 - Élection des vérificateurs aux comptes
 - Projets d'activités
 - Calendrier
 - Budget prévisionnel
- Informations et questions diverses

2 - Statuts

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle (ci-après dénommée CDS-54), créée le 12/04/1972, est un organisme déconcentré de la Fédération Française de Spéléologie (ci-après dénommée FFS). À ce titre, le CDS-54 est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la FFS auprès de ses membres au niveau départemental.

Sa durée est illimitée.

Le CDS-54 a pour but :

- la promotion de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée Générale de la FFS,
- la coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la FFS dans le département de la Meurthe-et-Moselle,
- l'union de toute personne pratiquant ou étudiant la spéléologie et notamment l'exploration et la connaissance du milieu souterrain naturel ou artificiel et le canyonisme,
- la recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et du canyonisme, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement,
- l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de prévention, de formation et de secours en milieu souterrain en lien avec les autorités compétentes,
- l'organisation, seule ou associé, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou le canyonisme,
- la défense des intérêts de ses membres.

Le CDS-54 concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

D'autre part, il a pour objet :

- d'exercer, dans son ressort territorial, les compétences qui lui sont déléguées par la FFS ;
- de représenter, dans son ressort territorial, la FFS auprès du mouvement sportif, des pouvoirs publics, des partenaires privés ou institutionnels ainsi que, de façon générale, de toute personne physique ou morale en vue d'accomplir les missions qui lui sont confiées ;
- de suivre, coordonner et faciliter la mise en oeuvre de la politique de la FFS dans les clubs de son ressort territorial ;
- de conduire, des actions décentralisées par conventionnement avec la FFS ;
- de conduire des actions de coopération avec les organisations sportives de l'État, de la région de son siège et, avec l'accord de la FFS, d'organiser des manifestations internationales à caractère régional ;
- de mener, après accord préalable de la FFS, toute action complémentaire à la politique fédérale ayant pour objet le développement et la promotion de la spéléologie, du canyonisme et des disciplines connexes ;
- de veiller à la protection des milieux de pratiques en liaison avec les populations et les professions concernées, les autres fédérations et les collectivités locales ; dans cet esprit et dans celui des Agendas 21 du CNOSF et de la FFS, le comité intègre la notion de

développement durable dans ses politiques, ses règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement.

Il veille au respect de la Charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

Le CDS-54 a son siège social 3 rue de Versailles, bâtiment Utrillo, 54180 Heillecourt.

Le siège social peut être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du CDS-54, sur simple décision du conseil d'administration.

Le CDS-54 peut être membre du Comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle.

Il respecte la charte graphique de la FFS dans ses correspondances et sur tous ses supports de communication.

ARTICLE 2

La mission principale du Comité départemental de spéléologie de Meurthe-et-Moselle est la déclinaison du projet fédéral à l'échelle de son territoire dont :

- la mise en oeuvre d'un projet associatif pluri-annuel de développement ;
- la mise en place de toute structure interne chargée de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (entre autres, commissions en relation avec les commissions nationales) ;
- les relations avec les administrations et collectivités départementales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis ;
- l'organisation de congrès ou autres manifestations départementales pour promouvoir la spéléologie, le canyonisme et les disciplines connexes dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la FFS ;
- la mise en oeuvre d'actions de formation (stages), de conventions d'objectifs départementaux, de conventions de développement, etc.

ARTICLE 3

Le CDS-54 est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, licenciés à la FFS dans le département de la Meurthe-et-Moselle conformément à l'article 2 des statuts de la FFS.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans le département de la Meurthe-et-Moselle et licenciée à la FFS au titre de « membre individuel ».

Est membre de club toute personne physique licenciée à la FFS, et membre d'un club dont le siège social est situé dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 4

L'affiliation au CDS-54 est liée à l'affiliation à la FFS conformément à l'article 3 des statuts de la FFS et par le paiement d'une cotisation dont le montant et les modalités sont définis par le règlement intérieur.

ARTICLE 5

La qualité de membre du CDS-54 se perd avec celle de membre de la FFS conformément au dernier alinéa de l'article 2 des statuts de la FFS, et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 6

En cas de défaillance du CDS-54 dans l'exercice de ses missions, le conseil d'administration de la FFS, ou, en cas d'urgence, le bureau, peuvent prendre toute mesure utile, et notamment la convocation d'une assemblée générale du comité, la suspension de ses activités, sa mise sous tutelle, notamment financière.

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 7

L'Assemblée Générale (ci-après dénommée AG) départementale se compose de représentants élus pour 4 ans par les groupements sportifs et l'association départementale des individuels. Ces représentants doivent être licenciés à la FFS.

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement sportif selon le barème suivant :

- De 1 licence à 10 licences : 1 représentant
- De 11 licences à 20 licences : 2 représentants
- De 21 licences à 30 licences : 3 représentants, etc.

Sont éligibles comme représentants à l'AG départementale tous les membres majeurs et licenciés depuis au moins 1 an.

Peuvent assister à l'AG, avec voix consultative, tous les licenciés du département conformément à l'article 3 des présents statuts.

ARTICLE 8

L'AG est convoquée par le Président du CDS-54.

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le conseil d'administration ou par le tiers des membres de l'AG représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration, sauf lorsque ce sont les membres de l'AG qui ont demandé la convocation.

L'AG définit, oriente et contrôle la politique du CDS-54, dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la FFS. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du conseil d'administration et sur la situation morale et financière du CDS-54. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Elle désigne ses représentants à l'AG régionale conformément au règlement intérieur du comité spéléologique régional Grand Est.

Les votes de l'AG portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'AG est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Les procès-verbaux de l'AG et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, au comité spéléologique régional Grand Est et à la FFS.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I - Le conseil d'administration

ARTICLE 10

Le CDS-54 est administré par un conseil d'administration de 13 membres qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'AG ou à un autre organe de la FFS. Le Comité Directeur suit l'exécution du budget.

Les membres du conseil d'administration sont élus au scrutin secret par l'AG pour une durée de 4 ans dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ils sont rééligibles.

Le mandat du conseil d'administration expire au cours de l'année des derniers jeux olympiques d'été. Les postes vacants au conseil d'administration avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'AG suivante.

Ne peuvent être élus au conseil d'administration :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,
- les personnes licenciées depuis moins de deux ans à la FFS,
- les personnes mineures au jour de l'élection.

Le conseil d'administration est élu au scrutin pluri nominal majoritaire à deux tours.

Si la proportion de licenciés de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25 %, 40 % des sièges sont réservés à chacun des deux sexes. Si la proportion de licenciés d'un des deux sexes est inférieure à 25 %, 25 % des sièges sont réservés aux personnes du sexe minoritaire.

Les candidats doivent, au jour de l'élection puis pendant toute la durée de leur mandat, être titulaires d'une licence fédérale délivrée au titre d'une association affilié à la FFS dont le siège social se situe dans le ressort territorial du Comité départemental de spéléologie ou être titulaires d'une licence d'individuel s'ils résident dans le ressort territorial du Comité départemental de spéléologie.

Sont élus au premier tour de scrutin, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (Pour ou Contre, à l'exclusion des nuls et des blancs) dans le respect de la réservation des sièges par sexe. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative dans le respect de la réservation des sièges par sexe. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus jeune.

Le conseil d'administration doit comprendre au moins un médecin licencié.

ARTICLE 11

L'AG peut mettre fin au mandat du conseil d'administration avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- l'AG doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix,
- les deux tiers des membres de l'AG doivent être présents ou représentés,
- la révocation du conseil d'administration doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an.

Il est convoqué par le Président du CDS-54.

La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - Le Président et le Bureau

ARTICLE 13

Dès l'élection du conseil d'administration, l'AG élit le Président du CDS-54.

Le Président est choisi parmi les membres du conseil d'administration, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés (Pour ou Contre, à l'exclusion des nuls et des blancs).

Le mandat du Président prend fin avec celui du conseil d'administration.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'AG, le conseil d'administration élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président adjoint, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

Le mandat du Bureau prend fin avec celui du conseil d'administration.

ARTICLE 15

Le Président du CDS-54 préside les AG, le conseil d'administration et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le CDS-54 dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement, pour ester en justice et décider des moyens de recours nécessaires.

ARTICLE 16

Sont incompatibles avec le mandat de président du Comité départemental, les fonctions de chef d'entreprise, de président de conseil d'administration, de président et de membre de directoire, de président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle du Comité départemental, de ses organes internes ou des clubs qui lui sont affiliés.

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 17

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par le Président adjoint. En cas d'impossibilité ou de refus de ce dernier, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du Bureau élu au scrutin secret par le conseil d'administration, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés des membres présents et représentés (Pour ou Contre, à l'exclusion des nuls et des blancs).

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le conseil d'administration, l'AG élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - Autres organes du CDS-54

ARTICLE 18

Le conseil d'administration peut instituer toutes les Commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la FFS et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des Commissions nationales fédérales.

TITRE IV : DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 19

Les ressources annuelles du CDS-54 comprennent :

- les produits des licences et des manifestations,
- les cotisations et souscriptions de ses membres,
- les subventions de l'État, de l'Europe, des collectivités territoriales et des établissements publics,
- les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente,
- le produit des rétributions perçues pour services rendus,
- les ressources du mécénat, du sponsoring, du partenariat, les dons,
- toutes autres ressources permises par la loi.

ARTICLE 20

La comptabilité du CDS-54 est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 21

Les statuts peuvent être modifiés par l'AG, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du conseil d'administration ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'AG, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'AG.

L'AG ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'AG est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'AG quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'AG statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 22

Toute modification des statuts et du règlement intérieur du CDS-54, dès son adoption, doit être transmise au siège de la FFS. Ces modifications ne sont applicables qu'après approbation par le conseil d'administration de la FFS.

ARTICLE 23

L'AG ne peut prononcer la dissolution du CDS-54 que si elle est convoquée à cet effet.

Le conseil d'administration doit auparavant en avoir avisé l'AG de FFS.

Elle se prononce dans les conditions prévues par l'article 21 ci-dessus.

ARTICLE 24

En cas de dissolution, l'AG désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du CDS-54, qui sont attribués, sous réserve de son acceptation, à la FFS ou à tout autre organisme désigné par elle.

ARTICLE 25

Les délibérations de l'AG concernant la modification des statuts, la dissolution du CDS-54 et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la FFS.

TITRE V : SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

ARTICLE 26

Le Président du CDS-54, ou son délégué, fait connaître dans les trois mois à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du CDS-54.

Il les communique également au siège de la FFS.

ARTICLE 27

Le règlement intérieur est préparé par le conseil d'administration et adopté par l'AG.

ARTICLE 28

Les présents statuts ont été adoptés le 11 février 2017 par l'AG du CDS-54. Ils entreront en vigueur dès réception de l'avis favorable de la Commission statuts et règlements fédéraux de la FFS, qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

3 - Règlement intérieur

TITRE I – COMPOSITION

ARTICLE 1

Tout membre du CDS-54 s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut-être définie par l'Assemblée Générale (ci-après dénommée AG) de la FFS.

ARTICLE 2

Le CDS-54 se compose de membres tels qu'ils sont définis dans les statuts et règlement intérieur de la FFS.

TITRE II – ADMINISTRATION

SECTION I – L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 3

Le nombre de représentants élus des clubs à l'AG du CDS-54 est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 décembre de l'année précédente sur le listing de la FFS.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée Générale

L'AG a lieu chaque année à une date fixée par le conseil d'administration.

La convocation à l'AG doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des clubs, ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Les décisions sont prises à la majorité relative, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance.

Lors des AG, chaque délégué représentant de groupements sportifs ne peut avoir plus de deux procurations.

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes

L'AG élit chaque année deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 7

L'appel de candidatures a lieu au moins un mois avant la date de l'AG. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

Les candidatures doivent être expédiées au siège du CDS-54 au plus tard le jour de la clôture à minuit.

ARTICLE 8 - Rôle du conseil d'administration

Le conseil d'administration administre le CDS-54, selon la politique définie par l'AG, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie de la FFS.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du conseil d'administration

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité relative après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout administrateur empêché peut se faire représenter par un autre administrateur sous réserve de fournir une procuration écrite. Chaque administrateur ne peut disposer de plus de deux procurations.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires

Elles sont définies par les statuts de la FFS, par le règlement disciplinaire et le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies dans le règlement intérieur de la FFS.

ARTICLE 11

L'interruption prématurée du mandat du conseil d'administration par l'AG entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

SECTION III - LE BUREAU

ARTICLE 12 - Composition du Bureau

Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le conseil d'administration en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour ; et, à la majorité relative au deuxième tour.

TITRE III – ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INDIVIDUELS

ARTICLE 13

Il existe au sein du CDS-54 une association de fait regroupant les individuels, et dénommée Association Départementale des Individuels de Meurthe-et-Moselle (ADI-54).

Cette association leur permet d'être représentés aux AG du département, dans les mêmes conditions que n'importe quels autres licenciés de groupements sportifs.

ARTICLE 14

Les élections des représentants de l'ADI-54 à l'AG départementale sont organisées tous les 4 ans, par le CDS-54.

Le nombre de ses représentants est calculé selon le barème suivant :

- de 1 à 10 individuels dans le département : 1 représentant
- de 11 à 20 individuels dans le département : 2 représentants
- de 21 à 30 individuels dans le département : 3 représentants, etc.

Le vote a lieu par correspondance, chaque individuel disposant d'une voix.

Les candidats les mieux placés sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir.

ARTICLE 15

Le présent règlement a été adopté le 11 février 2017 par l'AG du CDS-54. Il annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le conseil d'administration concernant le fonctionnement du CDS-54.



Le Colorado provençal à Rustrel (Vaucluse), 25 avril 2018, S. Véjux-Martin

4 - Déclaration de modification du siège



PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction des Libertés publiques
Bureau de la Citoyenneté
1 rue Préfet Claude Erignac - 54038 NANCY CEDEX
Tél : 03.83.34.26.26

Le numéro W543003369
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W543003369

Ancienne référence
de l'association :
003600

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

donne récépissé à **Madame la Présidente**
d'une déclaration en date du : **20 mars 2017**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS, SIEGE

dans l'association dont le titre est :

COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

dont le nouveau siège social est situé : Appartement 17 Bâtiment Utrillo
3 rue de Versailles
54180 Heillecourt

Décision(s) prise(s) le(s) : **11 février 2017**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal
Statuts

Nancy, le 23 mars 2017

Le Préfet ,

Pour le Préfet
et en délégation,
L'Attaché Chef de Bureau,

[Signature]
ALBERTO OLMEDO

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5, 6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.
Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Ils seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

RIA :

Publication au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services sectoriels fait foi dans tous les cas.

Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services sectoriels et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de rattachement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

5 - Reconnaissance fédérale du C.D.S.



Lyon, le 26 février 2018

CDS de Meurthe et Moselle

Appartement 17 – Batiment Utrillo
3, rue de Versailles
54180 HEILLECOURT

Réf GK/2018-10
Suivi Jean-Pierre HOLVOET
Tél. 04 72 56 35 71
Courriel secretariat@ffspeleo.fr
Objet Reconnaissance de votre CDS

Monsieur le Président,

Vu les nouveaux statuts et règlement intérieur du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe et Moselle, adoptés le 11 février 2017,

Vu l'article 3 des statuts de la Fédération Française de Spéléologie,

Vu l'article 3 du règlement intérieur de la Fédération Française de Spéléologie,

Vu l'avis favorable de la Commission Statuts et règlements fédéraux ;

J'ai le plaisir de vous informer que la Fédération Française de Spéléologie (FFS) confère au Comité Départemental de Meurthe et Moselle le droit de représenter la Fédération en tant que structure déconcentrée, dans la limite des prérogatives mentionnées dans ses statuts.

Veillez agréer, Monsieur le président, mes sincères et amicales salutations.

Gaël KANEKO
Président

Copie :
LIGES
Préfecture de Meurthe et Moselle
DDCSPP Meurthe et Moselle



28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

www.ffspeleo.fr

6 - Administration pour 2018

Conseil d'administration 2016/2019

ADMANT Pascal (USAN)
CHAPON Francis (USAN)
HOULNÉ Pascal (USAN)
HUMBERT Olivier (USAN)
KELLER Jean-Paul (USAN)
LOSSON Benoît (U.S.B.L. spéléo)
NUS François (USAN)
RODANGE Denis (U.S.B.L. spéléo)
VÉJUX-MARTIN Sabine (USAN)
+ 3 postes vacants (1 réservé à un médecin et 2 à des femmes)

Bureau 2016/2019

Présidente : VÉJUX-MARTIN Sabine
Vice-président : HUMBERT Olivier
Trésorier : KELLER Jean-Paul
Secrétaire : LOSSON Benoît

Commissions

Enseignement : PRÉVOT Christophe (USAN)
Environnement, protection : vacant
Publications : vacant
Secours : vacant
Gestion des EPI : PRÉVOT Christophe (USAN)

Vérificateurs aux comptes

ADMANT Pascal (USAN)
LE GUERC'H Bernard (C.L.R.S. en 2018, USAN en 2019)

Représentants à l'A.G. régionale et à l'A.G. de l'AAMLS

ADMANT Pascal (USAN)
CHAPON Francis (USAN)
CHAPON Delphine (USAN)
GUYOT Jean-Michel (USAN)
HOULNÉ Pascal (USAN)
HUMBERT Olivier (USAN)
KELLER Jean-Paul (USAN)
LE GUERC'H Bernard (C.L.R.S. en 2018, USAN en 2019)

LOSSON Benoît (U.S.B.L. spéléo)
 PRÉVOT Christophe (USAN)
 RODANGE Denis (U.S.B.L. spéléo)
 VÉJUX-MARTIN Sabine (USAN)

Représentant à l'A.G. fédérale

PRÉVOT Christophe (USAN)

Annuaire administratif

NOM Prénom	Adresse	Téléphone(s) Courriel
ADMANT Pascal	7 allée Gauguin 54600 Villers-lès-Nancy	03 83 28 57 82 pascal.admant@dbmail.com
CHAPON Delphine	52 rue de Flavigny 54230 Maron	03 83 52 94 07 / 06 29 04 16 92 meulson@free.fr
CHAPON Francis	53 rue Pasteur 54220 Malzéville	06 70 76 28 78
GUYOT Jean-Michel	16 C1 rue de la Côte 54000 Nancy	06 03 70 55 54 jeanmichelguyot@yahoo.fr
HOULNÉ Pascal	54 rue de la taille Michaud 54840 Velaine-en-Haye	09 64 18 52 84 / 07 81 66 10 22 houlne@orange.fr
HUMBERT Olivier	45 rue François Richard 54300 Lunéville	09 54 95 88 10 / 06 83 05 90 25 olivier.humbert1@free.fr
KELLER Jean-Paul	47 rue de Sèvres 54180 Heillecourt	03 83 54 28 38 / 06 15 66 04 38 jeanpaulmarie.keller@gmail.com
LE GUERC'H Bernard	33 rue Raymond Poincaré 54130 Saint-Max	03 83 21 25 40 bernard.le-guerch@wanadoo.fr
LOSSON Benoît	18 rue du Moulin 57070 Saint-Julien-lès-Metz	03 87 36 67 92 benoit.losson@univ-lorraine.fr
NUS François	9 rue Docteur Calmette 54500 Vandœuvre-lès-Nancy	03 83 55 44 42 / 06 30 20 11 89 francois.nus@free.fr
PRÉVOT Christophe	17 rue de l'Ermitage 54600 Villers-lès-Nancy	03 83 90 30 25 / 06 67 86 74 70 christophe.prevot@ffspeleo.fr
RODANGE Denis	4 rue Godron 57070 Metz	03 87 50 38 12 denis.rodange@modulonet.fr
VÉJUX-MARTIN Sabine	17 rue Bonnardel 54210 Saint-Nicolas-de-Port	03 83 53 96 13 / 06 14 77 25 38 sabine.vejux@laposte.net

7 - Liste des clubs et représentation

Liste des clubs et présidents de clubs en 2018

Identifiant du club	Nom du club	Effectif	Président
L54-004-000 CLRS	<u>C</u> ercle <u>L</u> orrain de <u>R</u> echerche <u>S</u> péléologique	2	BASTIEN Claude 27 rue Charles Courtois 54210 SAINT-NICOLAS-DE-PORT 03 83 45 32 34
L54-018-000 SCL	<u>S</u> péléo- <u>C</u> lub de <u>L</u> unéville	7	WOURMS Alexis 6 rue de Banevaux 54200 VILLEY-SAINT-ETIENNE 06 76 80 52 24
L54-021-000 USAN	<u>U</u> nion <u>S</u> péléologique de l' <u>A</u> gglomération <u>N</u> ancéienne	77	PRÉVOT Christophe 17 rue de l'Ermitage 54600 VILLERS-LÈS-NANCY 03 83 90 30 25
L54-022-000 USBL spéléo	<u>S</u> ection spéléologique de l' <u>U</u> nion <u>S</u> portive du <u>B</u> assin de <u>L</u> ongwy	11	LOSSON Benoît 18 rue du Moulin 57070 SAINT-JULIEN-LÈS-METZ 03 87 36 67 92
		97	

Le C.L.R.S. disparaît en 2019.

Représentation au sein du C.D.S (2016/2019)

	Effectif 2015	Proportion du C.D.S.	Nombre de représentants à l'A.G. du C.D.S.	Représentat°
ASDUN	8	5,7 %	1	5,6 %
CLRS	4	2,8 %	1	5,6 %
GS-CAF	6	4,3 %	1	5,6 %
SCL	14	9,9 %	2	11,1 %
USAN	93	66,0 %	10	55,6 %
USBL spéléo	15	10,6 %	2	11,1 %
Individuels	1	0,7 %	1	5,6 %
TOTAL	141	100,0 %	18	100,2 %

* S.C.L. : ? (deux représentants non communiqués).

* USAN : ADMANT Pascal, CHAPON Francis, GILBERT Dominique, GUYOT Jean-Michel, HOULNÉ Pascal, HUMBERT Olivier, KELLER Jean-Paul, MARTIN Martial, NUS François, PRÉVOT Christophe.

* U.S.B.L. spéléo : LOSSON Benoît, RODANGE Denis.

Les clubs et individuels barrés ayant disparu, il ne reste que 14 représentants à l'A.G. du C.D.S.

8 - Renseignements statistiques du C.D.S.

Effectif 2018

Nombre de clubs : 4

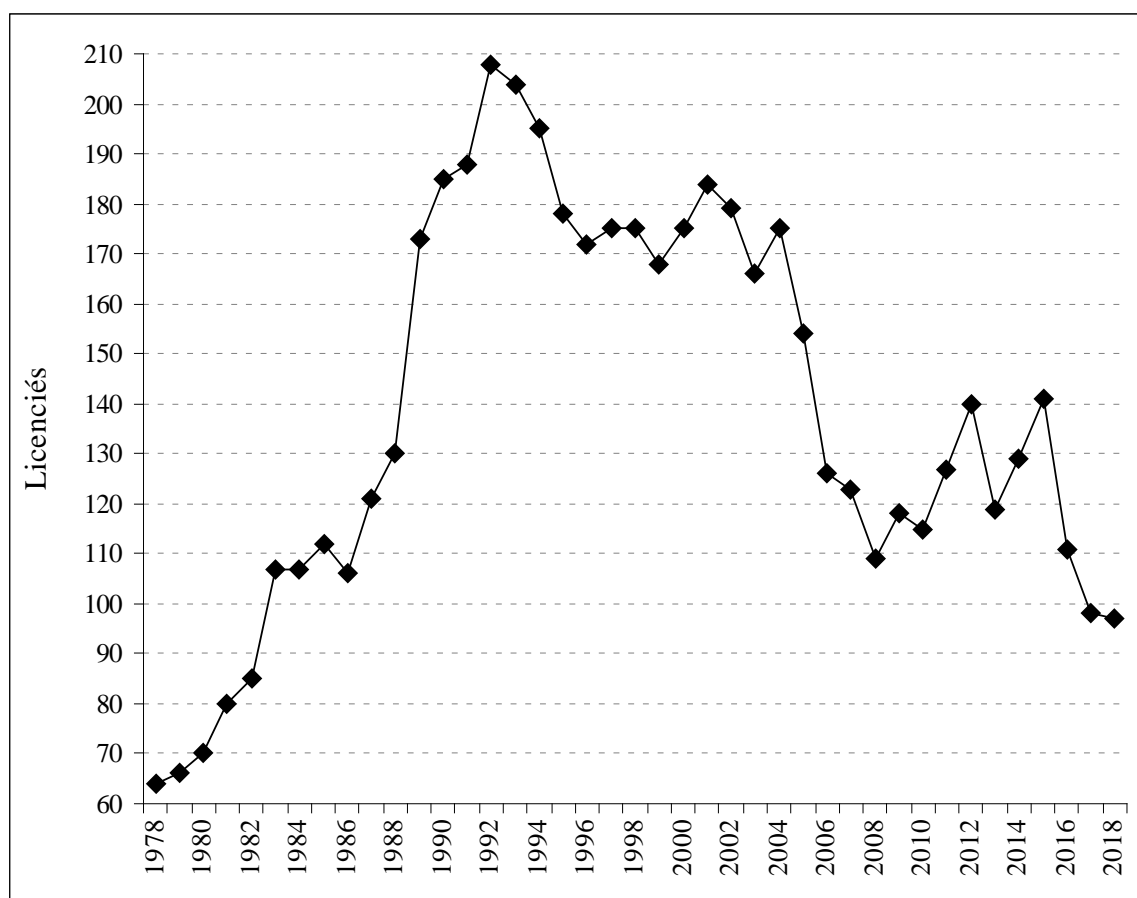
Nombre de licenciés : 97

Le C.D.S. 54 représente 24,01 % des 404 licenciés de la région Grand Est et 1,37 % des 7 106 licenciés de la Fédération.

Évolution des effectifs depuis 1978

Année	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01
Clubs	8	8	7	8	7	11	11	11	11	11	11	11	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9	9	9
Licenciés	64	66	70	80	85	107	107	112	106	121	130	173	185	188	208	204	195	178	172	175	175	168	175	184

Année	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Clubs	10	9	9	9	9	7	6	6	5	6	6	6	6	6	6	4	4
Licenciés	179	166	175	154	126	123	109	118	115	127	140	119	129	141	111	98	97



Le nombre de spéléos licenciés en Meurthe-et-Moselle resté cette année sous la barre des 100.

Membres de clubs, individuels et féminisation

Association	Nombre de clubs	Nombre de licenciés en club	Nombre de licenciés individuels	Nombre total de licenciés	Nombre de femmes	Taux féminité	Rang fédéral féminité
CLRS (004)	1	2	-	2	0	0,0 %	382 ^e
SCL (018)	1	7	-	7	0	0,0 %	382 ^e
USAN (021)	1	77	-	77	23	29,9 %	158 ^e
USBL spéléo (022)	1	11	-	11	2	18,2 %	302 ^e
CDS-54	4	97	0	97	25	25,8 %	45^e (/ 89)
CDS-08	2	17	0	17	7	41,2 %	3 ^e
CDS-10	1	18	0	18	7	38,9 %	4 ^e
CDS-51	3	30	1	31	6	19,4 %	76 ^e
CDS-52	1	17	0	17	5	29,4 %	26 ^e
CDS-55	3	30	0	30	4	13,3 %	84 ^e
CDS-57	3	81	0	81	24	29,6 %	25 ^e
CDS-67	1	24	0	24	9	37,5 %	6 ^e
CDS-68	5	58	1	59	13	22,0 %	66 ^e
CDS-88	3	30	0	30	8	26,7 %	37 ^e
LIGES	26	402	2	404	108	26,7 %	8^e (/ 14)
FFS	409	7 053	53	7 106	1 936	27,2 %	-

Le CDS-54 se trouve au 45^e rang des CDS pour le taux de présence féminine (CDS-97 – Outre Mer – 1^{er} avec 23 femmes pour 30 hommes, soit 43,4 %, CDS-43 – Haute-Loire – 2^e avec 6 femmes pour 8 hommes soit 42,9 %, CDS-08 – Ardennes – 3^e avec 7 femmes pour 10 hommes soit 41,2 %, etc.).

Moyennes d'âges, nombre de mineurs et de jeunes

Association	Nombre de licenciés	Âge moyen	Nombre de mineurs	Mineurs / Licencié	Nombre de jeunes (18 – 25 ans)	Jeunes / Licencié	Rang fédéral mineurs & jeunes
CLRS	2	64,5	0	0,0 %	0	0,0 %	283 ^e
SCL	7	36,4	0	0,0 %	2	28,6 %	75 ^e
USAN	77	45,4	9	11,7 %	3	3,9 %	161 ^e
USBL spéléo	11	39,4	0	0,0 %	3	27,3 %	85 ^e
CDS-54	97	44,5	9	9,3 %	8	8,2 %	37^e (/ 86)
CDS-08	17	49,6	1	5,9 %	0	0,0 %	76 ^e
CDS-10	18	41,1	1	5,6 %	1	5,6 %	60 ^e
CDS-51	31	34,7	1	3,2 %	5	16,1 %	29 ^e
CDS-52	17	44,4	4	23,5 %	0	0,0 %	17 ^e
CDS-55	30	43,7	1	3,3 %	3	10,0 %	51 ^e
CDS-57	81	41,7	7	8,6 %	6	7,4 %	39 ^e
CDS-67	24	33,7	2	8,3 %	2	8,3 %	38 ^e
CDS-68	59	42,0	5	8,5 %	7	11,9 %	25 ^e

CDS-88	30	49,4	2	6,7 %	0	0,0 %	71 ^e
LIGES	404	42,5	33	8,2 %	32	7,9 %	8^e (/ 14)
FFS	7 106	43,0	798	11,2 %	505	7,1 %	-

La Meurthe-et-Moselle se trouve au 37^e rang des départements pour le taux de présence mineurs-jeunes (derrière la Lozère – CDS-48 – 1^{er} avec 35 jeunes de moins de 26 ans pour 80 licenciés soit 43,8 %, les Pyrénées-Orientales – CDS-66 – 2^e avec 50 jeunes pour 122 licenciés soit 41,0 %, les Bouches-du-Rhône – CDS-13 – 3^e avec 113 jeunes pour 338 licenciés soit 33,4 %, etc.).

Avec le même nombre de jeunes de moins de 26 ans qu'en 2017, la Meurthe-et-Moselle reste un des départements les plus actifs pour le rajeunissement de la spéléologie puisqu'elle se positionne à la 27^e place.

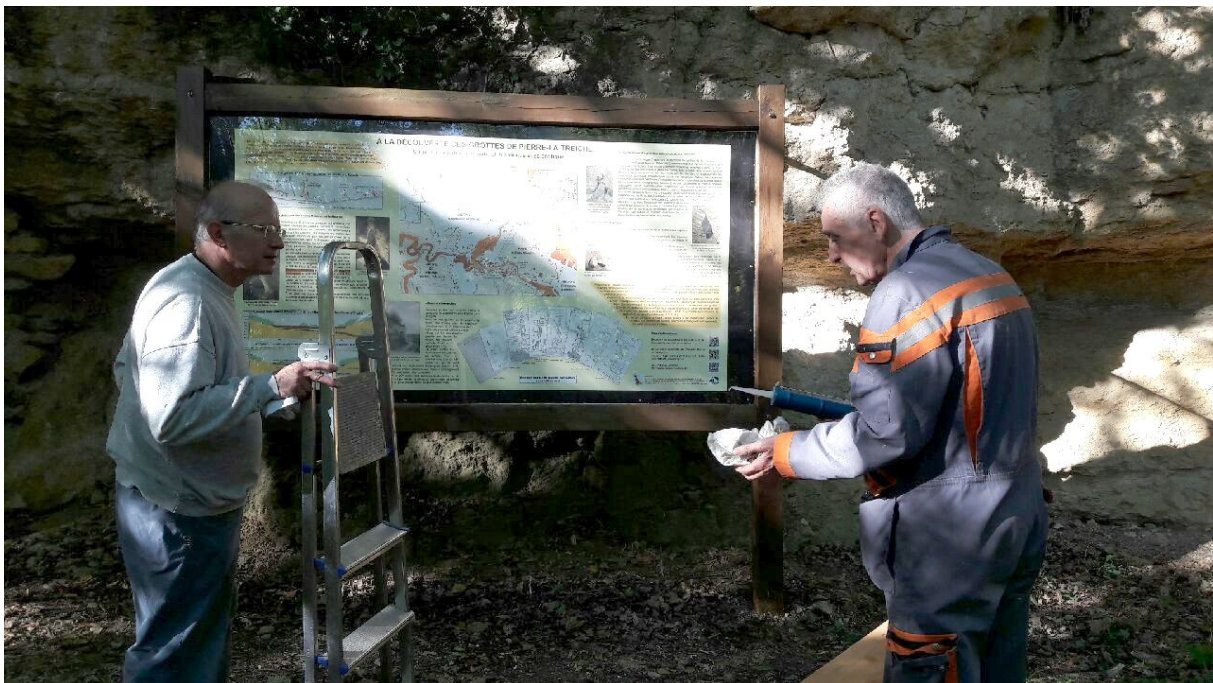
Comparaison avec les C.D.S. aux effectifs supérieurs

CDS	Nombre de licenciés	Rang	Population (recensement 2012)	Indice de pénétration dans la population	Rang d'après pénétration
Bouches-du-Rhône (D13)	338	1 ^{er}	1 984 784	1,703 pour 10 000	30 ^e
Rhône (C69)	312	2 ^e	1 762 866	1,770 pour 10 000	27 ^e
Hérault (O34)	245	3 ^e	1 077 627	2,274 pour 10 000	21 ^e
Ardèche (C07)	217	4 ^e	318 407	6,815 pour 10 000	4 ^e
Isère (C38)	209	5 ^e	1 224 993	1,706 pour 10 000	29 ^e
Doubs (B25)	207	6 ^e	531 062	3,898 pour 10 000	7 ^e
Haute-Garonne (O31)	206	7 ^e	1 279 349	1,610 pour 10 000	35 ^e
<i>Etranger (X99)</i>	196	8 ^e	-	-	-
Lot (O46)	190	9 ^e	174 346	10,898 pour 10 000	1 ^{er}
Haute-Savoie (C74)	186	10 ^e	756 501	2,459 pour 10 000	17 ^e
Drôme (C26)	180	11 ^e	491 334	3,663 pour 10 000	8 ^e
Alpes Maritimes (D06)	178	12 ^e	1 082 014	1,645 pour 10 000	33 ^e
Ain (C01)	169	13 ^e	612 191	2,761 pour 10 000	13 ^e
Gard (O30)	169	13 ^e	725 618	2,329 pour 10 000	19 ^e
Var (D83)	167	15 ^e	1 021 669	1,635 pour 10 000	34 ^e
Vaucluse (D84)	161	16 ^e	546 314	2,947 pour 10 000	11 ^e
Pyrénées-Atlantiques (G64)	154	17 ^e	660 871	2,330 pour 10 000	18 ^e
Aveyron (O12)	148	18 ^e	276 229	5,358 pour 10 000	6 ^e
Jura (B39)	141	19 ^e	260 932	5,404 pour 10 000	5 ^e
Pyrénées-Orientales (O66)	122	20 ^e	457 793	2,665 pour 10 000	15 ^e
Savoie (C73)	113	21 ^e	421 105	2,683 pour 10 000	14 ^e
Ariège (O09)	109	22 ^e	152 366	7,154 pour 10 000	3 ^e
Aude (O11)	109	22 ^e	362 339	3,008 pour 10 000	10 ^e
Loire (C42)	99	24 ^e	753 763	1,313 pour 10 000	40 ^e
Meurthe-et-Moselle (L54)	97	25 ^e	733 266	1,323 pour 10 000	39 ^e
FFS (hors étrangers)	6 910	-	66 897 890	1,033 pour 10 000	-

L'effectif moyen au sein des 91 départements ayant des spéléos licenciés est de 75,9 licenciés.

Seuls 23 départements sur 91 ont plus de 100 licenciés ; 25 départements ont entre 50 et 100 licenciés ; 43 départements ont moins de 50 licenciés.

Avec la légère baisse de ses effectifs, la Meurthe-et-Moselle a régressé de deux rangs en nombre de licenciés et en termes de pénétration dans la population, par rapport à 2017. Pourtant, la diminution du nombre de spéléos s'est produite également au niveau national.



Pose du panneau d'interprétation des grottes de Pierre-la-Treiche, 27 septembre 2018, P. Admant

9 - Rapport moral et rapport d'activités

I – Rapport moral

Stage Jeunes du C.D.S. dans le Vaucluse

Un stage C.D.S. 54 a été organisé du 21 au 28 avril 2018. Très peu de comptes-rendus ont été produits (voir section III), ce qui est bien dommage, et très peu de remerciements sont parvenus, concernant la subvention dont a bénéficié chaque spéléo. Un message de ma part a été envoyé aux participants, afin de leur faire savoir mon mécontentement et ma déception face à leurs comportements.

Mais sinon, cette semaine s'est passé dans un super gîte et avec le soleil tout au long de la semaine.

Stage plongée souterraine dans le Lot

Alexis Lhironnelle du club de Longwy (U.S.B.L. spéléologie) est parti faire un stage national de perfectionnement à la plongée souterraine dans le Lot et plus précisément à Gréalou.

Il a fait son compte rendu (voir section IV).

J'ai dû lui rappeler certains principes pour le stage, c'est-à-dire de faire part au C.D.S. de son envie de s'inscrire à un stage. Et de ne pas nous mettre devant le fait accompli en envoyant la facture et en demandant son remboursement.

Demande de subventions pour l'année 2018

Pour 2018, le C.D.S. a obtenu une subvention de 700 € de la part du Conseil départemental, soit 100 € de plus que pour l'année 2017. Rien n'a été demandé auprès du C.N.D.S., car les actions du C.D.S. ne rentrent plus dans les critères demandés par ce dernier.

II – Stage spéléo dans le Vaucluse organisé par le C.D.S. 54 du 21 au 28 avril 2018

Participants :

Laurent Aubry : USAN – C.D.S. 54

Séverine Chanot : GRAOULLY – C.D.S. 57

Jean-Luc Clesse : USAN – C.D.S. 54

Philippe Denny : USAN – C.D.S. 54

Sylvie Remiatte : USAN – C.D.S. 54

Pascal Odinot : USAN – C.D.S. 54

Théo Prévot : USAN – C.D.S. 54

Jean-Louis Thomaré : Lot

Sabine Vélux : USAN – C.D.S. 54

et Harko : Mascotte

Après l'Ardèche en 2017, direction le Vaucluse avec au programme encore de la belle spéléo.

Les gouffres prévus pour la semaine :

- Dimanche 22 avril : Aven Jacky.
- Lundi 23 avril : Aven du Jean Nouveau où Théo, Jean-Luc et Laurent iront équiper jusqu'à -400 mètres.
- Lundi 23 avril : Aven du Château avec le reste de l'équipe.
- Mardi 24 avril : Aven du Jean Nouveau avec 2 équipes :
 - o L'équipe -400 mètres avec comme guide Jean-Luc qui accompagnera Séverine et Philippe.
 - o L'équipe du fond : -600 mètres avec Jean-Louis, Théo, Pascal, Laurent et Sabine.
- Mercredi 25 avril : journée repos afin de profiter de la région pour faire du tourisme et chercher un cours d'eau afin de laver le matériel spéléo à la fin du séjour.
- Jeudi 26 avril : Perte du Calavon.
- Vendredi 27 avril : Aven du Rousti.

Voici des photos de notre semaine qui vont très bien résumer notre super séjour avec un super soleil au rendez-vous tout au long de la semaine.

L'EQUIPE DE CHOC



Harko



Sylvie



Théo



Philippe



Laurent



Pascal



Sabine



Jean-Luc

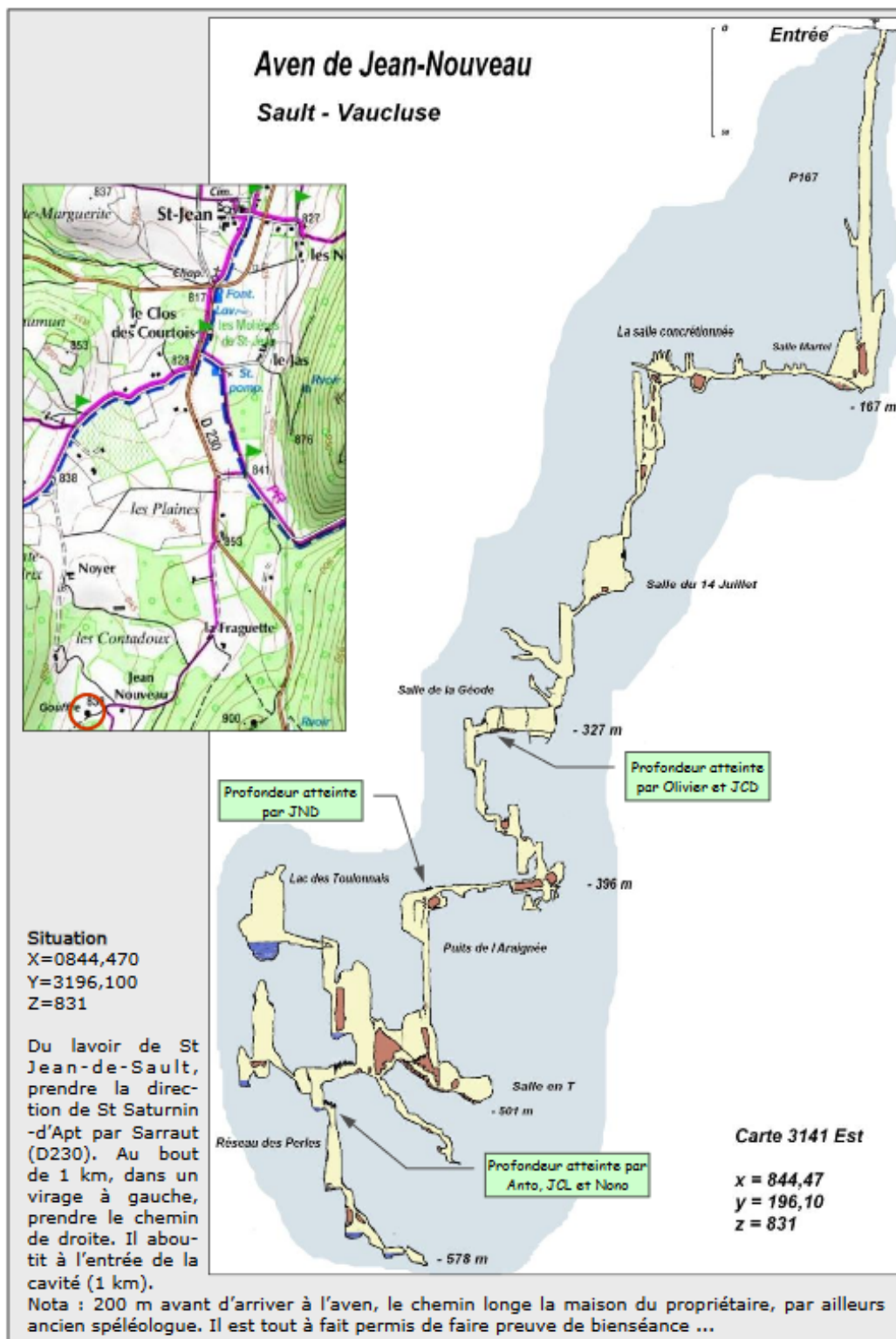


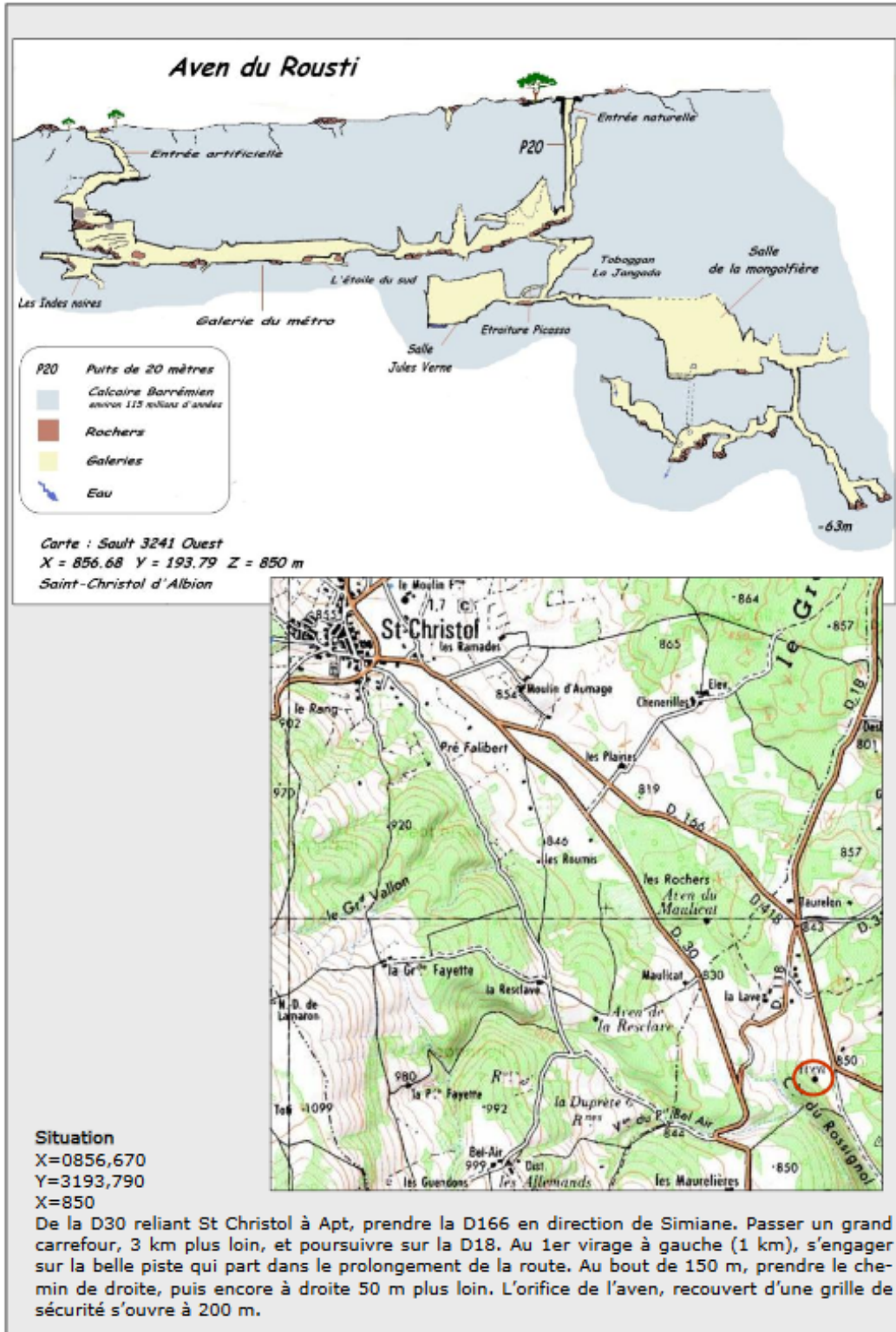
Jean-Louis



Séverine

QUELQUES TOPOS





Comptes du stage :

Courses

- Leclerc Apt 1 : 398,27 €
- Leclerc Apt 2 : 101,75 €
- Pain : 37,50 €

Soit un total de 537,52 €

Hébergement

- Gîte : 1 200,00 €
- Nettoyage : 80,00 €

Soit un total de 1 280,00 €

Frais de déplacement

NOM	Prénom	Nombre de km A/R	Coût du km	TOTAL
AUBRY	Laurent	1290	0,36 €	464,40 €
CLESSE	Jean-Luc	676	0,36 €	243,36 €
ODINOT	Pascal	1362	0,36 €	490,32 €
VÉJUX	Sabine	1370	0,36 €	493,20 €
Coût total				1 691,28 €

Les frais de déplacement viennent en abandon de frais pour les personnes qui ont utilisé leur véhicule pour ce stage.

Location de matériel USAN

Le C.D.S. 54 n'ayant pas de matériel, l'USAN a loué du matériel à celui-ci, pour un **coût total de 687,00 €**.

Coût par personne

Le C.D.S. 54 apporte une aide individuelle de 200,00 € à chacun des participants du département.

Participants	Date d'arrivée	Date de départ	Nombre de jours	Coût individuel	Aide C.D.S.	Reste à payer
Aubry Laurent	22/04/2018	28/04/2018	6	254,70 €	200,00 €	54,70 €
Chanot Séverine	21/04/2018	28/04/2018	7	297,15 €		297,15 €
Clesse Jean-Luc	21/04/2018	28/04/2018	7	297,15 €	200,00 €	97,15 €
Denny Philippe	21/04/2018	28/04/2018	7	297,15 €	200,00 €	97,15 €
Odinot Pascal	21/04/2018	28/04/2018	7	297,15 €	200,00 €	97,15 €
Prévot Théo	21/04/2018	28/04/2018	7	297,15 €	200,00 €	97,15 €
Remiatte Sylvie	21/04/2018	28/04/2018	7	297,15 €	200,00 €	97,15 €
Thomaré Jean-Louis	23/04/2018	27/04/2018	4	169,80 €		169,80 €
Véjux Sabine	21/04/2018	28/04/2018	7	297,15 €	200,00 €	97,15 €
Total			59	2 504,52 €	1 400,00 €	1 104,52 €

Budget total du stage			
Dépenses		Recettes	
Courses	537,52 €	Participants	1 104,52 €
Hébergement	1 280,00 €	Aide C.D.S.	1 400,00 €
Frais de déplacement	1 691,28 €	Abandons de frais	1 691,28 €
Location matériel USAN	687,00 €		
Total	4 195,80 €		4 195,80 €

Conclusion :

Et comme toujours, ce fut une superbe semaine bien sportive, bien conviviale où il n'y a rien à redire. Un grand merci à toute l'équipe pour sa bonne humeur et pour l'ambiance qu'elle a mise afin que cette semaine reste un joli souvenir. Et vivement 2019 !!!

III – Comptes rendus des stagiaires

Nous reproduisons ci-dessous les deux comptes rendus de stage qui ont été rédigés par Séverine Chanot et Sylvie Remiatte, par ordre alphabétique.

Séverine CHANOT

Une semaine dans le Vaucluse - Stage Perfectionnement

Ce samedi 21 avril, le réveil sonne bien tôt ! Je dois en effet être chez Sabine pour 7h du matin ! Peu importe, il fait beau et je suis en vacances ! Je récupère Sylvie au passage ; nous arrivons chez Sabine et rejoignons Pascal et Théo au local. Le trajet se déroule assez rapidement et nous arrivons en fin d'après-midi à Saignon, jolie petite localité du Vaucluse à quelques kilomètres d'Apt. Jean-Luc et Philippe arrivent un peu plus tard dans la soirée. Laurent nous rejoindra dimanche soir et Jean-Louis arrivera lundi soir.

Pour ce dimanche 22, nous irons à l'Aven Jacky, à proximité de Simiane La Rotonde. Nous mettons un certain temps à errer dans la végétation à la recherche de l'entrée... Bah oui, quelle idée de quitter le chemin principal alors qu'il est stipulé dans la topo que l'entrée se trouve sur le chemin principal !!! Heureusement, Sylvie finit par trouver l'entrée ! Une belle grille on ne peut plus visible sur le bord du chemin !



Théo équipe, et nous nous suivons pour un enchaînement de puits jusqu'à -170m. C'est un trou alpin avec des têtes de puits parfois délicates pour des novices.



La soirée est déjà bien entamée lorsque nous remontons à la surface. Lorsque nous arrivons au gîte, Laurent a déjà promené Harko et a commencé à préparer le repas !

Lundi 23 avril, nous faisons 2 équipes.

En effet, nous prévoyons d'aller au Jean-Nouveau mardi 24. Afin « d'alléger » cette sortie du lendemain, Théo, Jean-Luc et Laurent commenceront aujourd'hui l'équipement de cet aven. Ils rentreront ravis d'avoir pu équiper jusqu'à -400 m !

Pendant ce temps, le reste du groupe ira à l'aven du Château à Saint-Christol. Il est situé en plein village, sous une trappe en verre à côté d'une ancienne boucherie. Sabine est à l'équipement et nous nous suivons facilement dans cette succession de quelques puits jusqu'à environ -75 m. Nous nous enfignons ensuite dans le méandre où la progression n'est pas très aisée... Nous renonçons et

rebroussons chemin car ce méandre mène juste à un petit point d'eau au niveau duquel il faudra de toute façon faire demi-tour.

Nous mangeons en bas du puits et remontons sans difficulté. Philippe est au déséquipement, encadré par Pascal.

A la sortie, nous allons voir l'entrée du Trou Souffleur qui se trouve à l'autre bout du village.

Mardi 24 avril

C'est « la » grosse journée de la semaine ! Tout le monde ou presque s'apprête à descendre dans l'aven Jean-Nouveau. Théo, Sabine, Pascal, Laurent et Jean-Louis iront jusqu'au fond, à -600 m.

Ils partent les premiers.

Une deuxième équipe partira un peu plus tard. En effet, Philippe et moi ne nous sentons pas encore capables de remonter 600 m. Jean-Luc nous encadrera pour cette journée.

Le puits d'entrée, fractionné, nous amène déjà à -168 m ! Nous continuons la descente jusqu'à environ -350 m. En effet, nous pensons à la remontée et décidons de ne pas aller plus bas.

Nous remontons quelques puits, faisons la pause casse-croûte et continuons vers la surface. Nous progressons tranquillement et la remontée se fait plutôt bien ! Arrivés à la base du P168, c'est l'heure du thé ! Un p'tit remontant avant la remontée ! Celle-ci se passe étonnamment bien ! Nous enchaînons les puits à notre rythme et relativement facilement ! Les frac' se passent très bien !

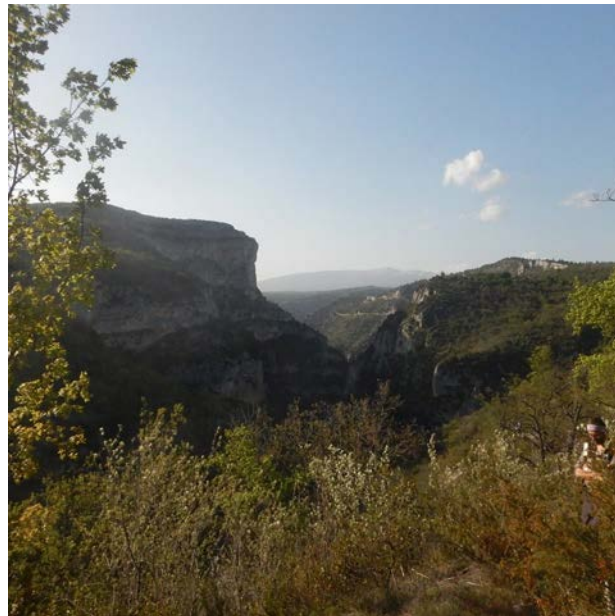
La lumière du jour ne tarde pas à se faire voir. Nous qui pensions peiner et souffrir à la remontée ... il n'en est rien ! Si on avait su, on aurait poussé la descente jusqu'à -400 !

L'autre équipe sortira plus tard ! Eux aussi rentreront ravis de leur journée !

Mercredi 25 avril

Pas de spéléo aujourd'hui. En matinée, les garçons partent à la recherche d'un cours d'eau pour laver une partie du matériel. Pendant ce temps, les filles iront se balader à Saignon, petite localité connue pour son Rocher que nous voyons depuis le gîte.

L'après-midi, nous partons tous en balade pour les gorges de la Nesque.

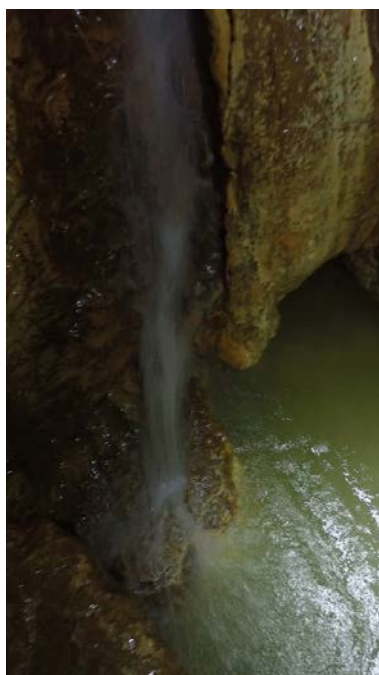


Jeudi 26 avril

Nous nous préparons pour la Perte du Calavon.

Théo équipe. L'entrée se fait sous une petite cascade. Suit une main courante qui débouche sur un puits. Un peu plus loin, nous accédons à un méandre agrémenté d'un filet d'eau. C'est fort joli !

Les frac' du puits suivant sont à passer en « technique parapluie ». Le Calavon nous arrose au passage.



Nous arrivons à l'endroit dit « La baignoire » ; poursuivre la progression va nous obliger à nous tremper dans l'eau. Nous n'irons pas plus loin pour cette fois. Seul Théo s'aventurera au-delà pendant que le reste du groupe entamera la remontée.

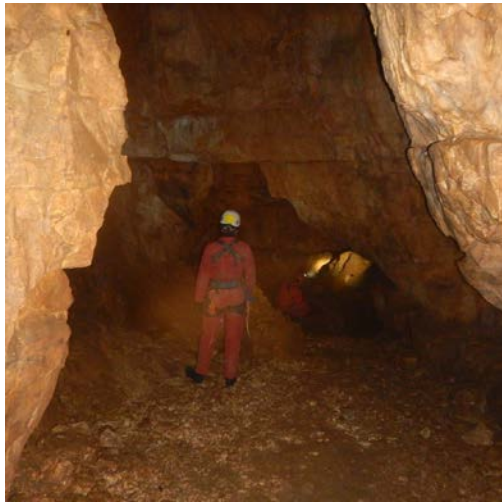
Nous sortons bien mouillés de cette jolie cavité. Heureusement, dehors le soleil et sa chaleur nous attendent !

Vendredi 27 avril

Nous arrivons déjà à la fin de cette semaine.

Pour le dernier jour, nous irons à l'aven du Rousti, sur la commune de Simiane La Rotonde.

Une toute petite traversée : un P20, une galerie dite « du métro » qui débouche quelques dizaines de mètres plus loin sur une sortie artificielle. Quelques jolies concrétions ! Nous terminons cette semaine en beauté !



L'après-midi, pendant qu'une partie de l'équipe va laver le matériel, les autres vont visiter le Petit Colorado Provençal à Rustrel. Il s'agit d'anciennes carrières d'ocre où la végétation reprend peu à peu ses droits. Le site est magnifique !



Samedi 28 avril

Nous quittons le Vaucluse vers 9 h du matin. Il fait un soleil magnifique et le thermomètre de la voiture indique déjà 21 degrés... Quelques heures de route plus tard, le ciel est tout gris, il pleut et la température affiche 10 degrés... Pas de doute, nous voici bien rentrés en Lorraine !



La vie au gîte



Art contemporain

UNE SEMAINE DANS LE VAUCLUSE

Samedi 21 avril, assez tôt le matin, nous partons pour une semaine de spéléo.

Dans la voiture, 3 filles, Sabine, Séverine, moi-même et un gros chien gentil.

C'est nous qui tirons la remorque de matos... Le voyage est agréable. Nous arrivons près d'Apt dans le Luberon, très belle région où j'ai déjà fait du tourisme terrestre. Mais je ne connais pas les cavités. Nous faisons connaissance avec le propriétaire du gîte, déchargeons la remorque, choisissons nos chambres.

Les garçons arrivent. Nous faisons les courses pour la semaine et faisons nos plans.

1ère sortie : l'aven Jacky : -170 m. Ce sera mon record de profondeur. Mon précédent, c'était -110, je crois. Pauvre Sylvie, c'était physique, c'était technique. Des têtes de puits pas sympa pour moi.

Bon, je suis ressortie, mais il faudra que je fasse un stage « ver de terre musclé » avant de venir la prochaine fois. Les autres, plus expérimentés sont en pleine forme.

Le lendemain, un groupe va équiper l'aven Jean-Nouveau. En ce qui me concerne, je ferai l'aven du Château à Saint-Cristol d'Albion. L'entrée se trouve au cœur du village au pied d'une maison. Il faut soulever une trappe en verre et s'enfiler en dessous. Plutôt marrant. Pas de difficulté technique. Il n'y a que 75 mètres. Je ne trouve pas ça spécialement beau.

En ressortant, on visite le village jusqu'au trou du souffleur.

Je ne ferai pas l'aven Jean-Nouveau qui est au-dessus de mes forces. Et de toutes façons mes genoux ne sont pas d'accord. Je me sacrifie donc pour arranger notre demeure, sortir le chien et

Le lendemain, je suis en forme. Heureusement car la journée sera pleine d'émotions pour moi.

Nous nous garons dans un endroit merveilleux. Nous nous équipons pour la perte du Cavalon.

Le départ se fait sous une mignonne petite cascade. Après ça se complique. On se retrouve dans un méandre. J'aime pas trop les méandres, même si c'est beau. Après je reste coincée au milieu du puits parce que je n'arrive pas à enlever la dégaine placée par Théo aux bras longs. GRRRRR

Il faut m'aider. Je fais le crabe accrochée à la corde un temps certain.

A peine sortie de ce mauvais pas que j'ai peur en voyant l'étape suivante. Un parapluie : je sais que ça existe mais je n'ai jamais fait l'expérience. Je n'arrive pas à approcher du clou à cause des bras trop courts. Je maudis Théo aux bras longs. Rebelote : un quart d'heure à faire le crabe. Il faut encore m'aider. Merci à mon sauveur et aux autres pour leur patience. Et là je m'aperçois que la suite est identique. Je dis : STOP. Trop de galère pour la ménagère de plus de 50 ans.

Heureusement, mon sauveur me sauve jusqu'au bout et je demi-tourne.

A la sortie, l'herbe est verte, le ciel bleu et le soleil me sèche.

Les autres finissent aussi par sortir et on pique-nique au soleil.

Dernière sortie : aven du Rousti. Bel endroit pour se garer, un beau pré tout vert.

Un petit puits de rien du tout.

On explore les trous. C'est cool. Je me lâche. Sabine sait de quoi je parle. Les garçons lui fabriquent des prises pour sortir du trou. On rigole.

On perd les garçons. On les cherche. On se demande s'ils nous font une blague. Sabine escalade, traverse le pont de singe et explore le plafond. Ils ont disparu. On cherche la sortie au bout du tunnel du métro. On ne la trouve pas. Heureusement on retrouve les garçons qui trouvent la sortie.

On grimpe à une échelle et on retrouve le jour.

Voilà pour les explorations. Certains se dévoueront pour nettoyer et ranger le matos.

Il faut tout débarrasser et tout remettre dans les voitures.

BILAN DE LA SEMAINE :

Excellente semaine. J'ai été très courageuse, je trouve. J'ai encore des progrès à faire.

IV – Les formations subventionnées

En fonction de ses finances, le C.D.S. 54 peut proposer de subventionner les stages organisés par la Fédération française de spéléologie, à hauteur de 25 % du coût total. Une seule demande d'aide est parvenue cette année, de la part d'Alexis Lhironnelle. Le coût total de son stage était de 560 € ; la participation de C.D.S. s'est élevée à 140 €.

Le compte rendu de stage d'Alexis Lhironnelle est reproduit ci-dessous.

Stage national de perfectionnement à la plongée souterraine

Du 08 au 15 juillet 2018, Lot.

Par Alexis LHIRONDELLE

Section spéléologique de l'Union sportive du bassin de Longwy (U.S.B.L. spéléologie)

Arrivée le samedi soir pour certains, et le dimanche matin pour huit heures au début du stage pour le reste du groupe.

Nous serons au total onze stagiaires et six cadres venus des quatre coins de la France. Le stage débutera par une présentation des lieux de plongées, des objectifs de stage, de la particularité du gîte avec ses toilettes sèches venues de Suède ainsi que par la présentation de chaque personne venue au stage. C'est avec cette présentation que nous découvrirons que nous sommes tous à des niveaux différents : des plongeurs subaquatiques de très bon et moyen niveau, des spéléologues plus ou moins aguerris en cavités sèches et des plongeurs spéléo ayant déjà effectué ce stage.

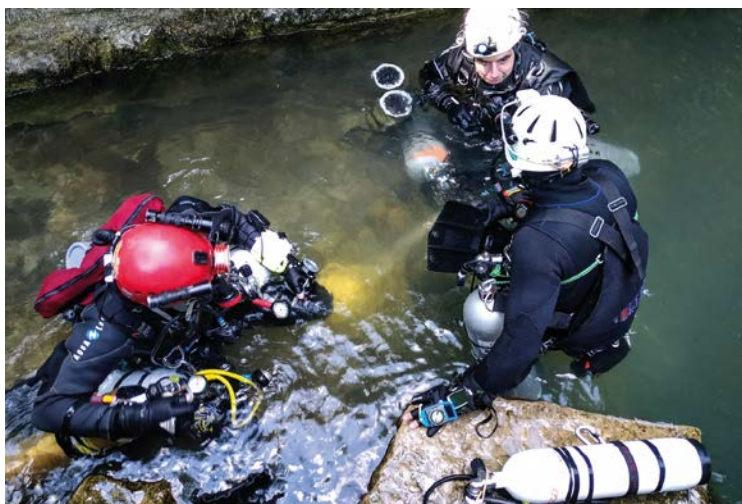
C'est d'ailleurs le point fort de ce stage qui est de s'adapter à chaque personne afin d'apprendre et de faire le complément des connaissances de chacun. Mais attention, pour ce stage plusieurs prérogatives sont néanmoins nécessaires. La fin de réunion se terminera par la présentation du planning de la semaine accompagnée de ces maîtres du temps. En effet, pour une bonne cohésion du groupe, il sera nécessaire de désigner deux personnes par jour afin de maintenir le respect du temps et planning ce qui sera plus agréable pour tous. C'est donc à midi que nous commencerons les repas. Néanmoins, avant les repas, tous les véhicules ainsi que le matériel de chacun, y compris les blocs, devront être chargés et prêts à partir dès les repas de midi achevés. Une fois tous rassasiés, nous embarquerons vers les sites de plongée. C'est donc avec nos cadres du jour que les objectifs de la plongée seront abordés.



Mise en commun du matériel personnel de chaque stagiaire.

Cliché Olivier L.

Pour la première plongée, dimanche, nous serons tous sur le même site. Ceci permettra aux cadres, dans un même siphon, de voir le niveau de chacun. Ensuite, chaque plongée s'effectuera sur des sites et avec des cadres différents, nous permettant d'approfondir et d'appliquer les cours théoriques vus en salle de cours au gîte. C'est chaque fois une agréable surprise de découvrir de nouveaux siphons avec un cadre environnemental magnifique. Je découvre aussi l'aménagement effectué par le département. En effet, à chaque siphon nous avons droit à un parking, un chemin d'accès ainsi qu'un panneau d'information avec photos et explications sur le lieu.



*Prise des dernières instructions avant l'immersion.
Cliché Alexis L.*

De retour de chaque plongée, il s'ensuivra une séance d'une heure consacrée au rangement du matériel, bricolage ou modifications suite aux nombreux conseils, ainsi que le séchage des vêtements. Ensuite viendra le repas, qui comme chaque fois sera un réel plaisir visuel ainsi que gustatif avec un service irréprochable. Sans même parler de la vue magnifique surplombant le paysage lointain du département.

C'est un stage qui se déroule dans un cadre de vacances, pour moi qui viens du Grand-Est !

S'ensuivra après le repas un tour de table afin que chaque stagiaire partage ses impressions de la plongée du jour. Une fois ce tour de table effectué, nous poursuivrons sur un cours d'environ une heure pour terminer la journée.

Au cours de la semaine, une expédition plongée nous sera proposée pour le samedi, à planifier entièrement de A à Z par nos soins. Ce sera "Trou Madame" avec un objectif que nous fixerons à 1100 mètres de l'entrée et que nous planifions durant nos temps libres. Vendredi soir sera le jour J pour la présentation de l'expédition. C'est une fois tout exposé que nous réduisons l'objectif final à 850 m afin de garder une plus grande marge de sécurité et de temps, afin de ne pas manquer le repas. C'est donc une fois la planification validée que nous entamerons la préparation de tout le matériel nécessaire.



*Progression pour l'objectif de pose d'un relais à 150 m.
Siphon du trou Madame.
Cliché Alexis L.*

Pour résumer cette expédition sans trop entrer dans les détails : tous les plongeurs ayant pour objectif la pose et la récupération des blocs relais ont pu effectuer leurs objectifs sans problème dans les délais planifiés. Et pour l'objectif final de 850 mètres, il sera atteint par notre plongeur de pointe accompagné par son cadre à l'aide de son scooter. Cette journée se déroulera donc comme prévue, sauf une petite peur en début de matinée avec la venue d'une pluie ainsi qu'un orage durant la nuit. Mais fort heureusement sans incidence pour notre plongée !

Dimanche, fin de stage pour tous. Au programme, rangement du matériel et bilan général pour tous. Ensuite suivra un bilan individualisé pour chaque stagiaire. Puis viendra le départ pour quelques personnes qui comme moi ont de nombreuses heures de route. Pour d'autres, ce sera le dernier repas au gîte puis le départ et pour certains une dernière plongée.

C'est un stage que je conseillerais à tous ceux ayant les prérequis. Ce stage est bien rodé et très agréable encore une fois dans un magnifique lieu avec une logistique irréprochable ainsi que des cadres au top et très à l'écoute de chacun. Par contre, ce stage met en évidence l'importance de son autonomie ainsi que de toujours maîtriser les techniques de réchappe mais aussi la maîtrise totale de son équipement. Le facteur humain dans ce milieu est non négligeable et doit donc s'entretenir, c'est pourquoi je pense réviser régulièrement afin de ne jamais perdre la main et par la suite refaire un stage de ce type. Un grand merci à tous les acteurs de ce stage sans qui celui-ci n'aurait pas été aussi instructif et convivial.



*Photo de groupe du dimanche matin.
Cliché Olivier L.*

10 - Inventaire du matériel

a) Matériel de bureau (local USAN)

- Cisaille de bureau : 1
- CD Photo KODAK : 3
- ~~- Logiciel de comptabilité : 1 (chez Trésorier C.D.S.)~~
- ~~- Machine à écrire OLIVETTI Praxis 35 : 1~~
- Machine à relier RELISPIRE : 1 (chez Président USAN, pour éviter sa dégradation)
- ~~- Photocopieuse CANON PC10 : 1~~

b) Matériel d'exposition (local USAN)

- Caisse à outils pour quincaillerie
- Caisse à sous-verre : 10
- Grille expo caddie 1 travée : 2
- Grille expo caddie 3 travées : 20
- Sous-verres différents formats

c) Matériel de réception (local USAN)

- Assiette : 34
- Bol : 41
- Coupe à dessert : 51
- Couvert :
 - couteau : 44
 - cuillère à café : 48
 - cuillère à soupe : 42
 - fourchette : 45
- Cruche : 1
- Détendeur gaz + tuyau : 1
- Saladier : 11
- Tasse à café : 37
- Verre : 40

d) Matériel spéléo (local USAN)

- Ceinture porte accessoire : 6
- Combinaison bleue : 7 (2 XS, 5 S)
- Combinaison jaune : 7 (4 M, 3 L)
- Échelle : 2 x 10 m
- Générateur acétylène Ariane : 6
- Kit pour cordes : 3
- Kit bleu (petit) : 2
- Mousqueton acier // à vis : 19
- Poignée d'ascension PETZL : 1

e) Matériel de pompage (local U.S.B.L. spéléo)

- Bouchon de 40 : 1
- Pompe AQUAFIRST de 12,5 m³/h : 1
- Raccord 65/40 : 3
- Tuyau pompier en 65 mm 15 mètres : 1
- Tuyau pompier en 65 mm 5 mètres : 1
- Tuyau pompier en 40 mm 25 mètres : 3

f) Matériel de désobstruction (local USAN / ASDUN)

- ~~- Burin bêche : 1~~
- ~~- Burin pie : 1~~
- ~~- Burin pelle : 1~~
- Groupe électrogène RHINO 2 kVA : 1
- ~~- Marteau électro-pneumatique MAKITA : 1~~
- Perforateur sur accus avec chargeur et accus : 3
- ~~- Mèches : 1x18 mm, 1x20 mm, 1x35 mm~~
- Câble électrique 3x2,5 mm² et 4 prises étanches

g) Matériel d'évacuation (local USAN)

- Bloqueur Basic : 10 (+ 6 local ASDUN)
- Civière : 3 (dont 1 local U.S.B.L. spéléo)
- Matelas coquille : 1
- Mousqueton zical grande ouverture : 5
- Mousqueton zical // : 32
- Poulie fixe : 6 (+ 6 local ASDUN)
- Poulie Rescue : 5
- Pro Traxion : 2
- Généphone : 2

h) Matériel ASV (local USAN)

- Lot complet : 1 (5 kits, 5 bidons, 5 gourdes, 5 bâches, 18 survies, ficelle, pinces à linge, bâche de transport, collier cervical, attelles, immobilisateur dorsal, vêtement isotherme, réchaud Esbit, combustible, chaufferette, tasses pliantes, popote, couverts, comprimés eau, matériel premiers soins, gants de chirurgien, matelas pneumatique, etc.)
- Banderoles SSF et chasubles.

i) Matériel divers (local USAN)

- GPS GARMIN II : 1
- Tente PC 3 tronçons : 1

j) Matériel pédagogique (local USAN)

- Loupes binoculaires : 2

NB : le matériel barré est obsolète ou considéré comme perdu (plus de contact avec l'ancien club de l'ASDUN).

11 - Rapport financier

BILAN FINANCIER ARRÊTÉ AU 31/12/2018			
ACTIF		PASSIF	
Livret d'épargne B.P.L.C.	9 637,76 €	Report des exercices	7 447,11 €
Compte courant B.P.L.C.	1 802,41 €	Résultat 2018	2 402,48 €
Livret A La Poste	8,87 €	Charges à payer	0,00 €
Produits à recevoir	325,15 €	Provision totale	1 924,60 €
Payé d'avance			
TOTAL ACTIF	11 774,19 €	TOTAL PASSIF	11 774,19 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2018			
PRODUITS		CHARGES	
Produits financiers	58,20 €	Cotisations	46,00 €
Subvention C.D. 54	700,00 €	Frais de fonctionnement	
Subvention C.N.D.S.		Publications	
Subvention FAAL		Aides financières	140,00 €
Vente matériels	3 500,00 €	Achats de matériel (panneau PLT)	145,10 €
Stage de Pâques	1 007,40 €	Stage de Pâques	4 223,30 €
Reprise sur provision		Mise en provision	
Dons et abandons de frais	1 691,28 €		
TOTAL PRODUITS	6 956,88 €	TOTAL CHARGES	4 554,40 €
RÉSULTAT D'EXERCICE 2018 :			2 402,48 €

Une aide financière a été apportée à Alexis Lhironnelle qui a participé à un stage de spéléo-plongée en juillet (voir section 9). Le panneau de Pierre-la-Treiche est en place depuis fin septembre 2018 (voir section 14).

Compte de résultat 2018 format Plan comptable

CHARGES	Réalisé 2018	PRODUITS	Réalisé 2018
60 - Achats		70 - Vente pdts finis, prestations de services, marchandises	
604 - Prestations de services		707 - Vente de marchandises	3 500,00 €
601 - Achats matières et fournitures	145,10 €	706 - Prestations de services	1 007,40 €
6061 - Fournitures non stockables		708 - Produits des activités annexes	
6063 - Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
6064 - Fournitures administratives		État :	
6068 - Autres	565,02 €	C.N.D.S.	

61 - Services extérieurs		Région :	
611 - Sous-traitance générale	687,00 €	Conseil régional Grand Est	
613 - Location immobilières et mobilières	1 280,00 €	Département(s) :	
615 - Entretien et réparation		Conseil départemental 54	700,00 €
616 - Assurance		Commune(s) :	
6183 - Documentation		Fonds européens	
6185 - Divers	140,00 €	Organismes sociaux	
62 - Autres services extérieurs		ASP (emploi aidé)	
623 - Publicité, publication		Autres aides, dons (préciser)	
625 - Déplacements, missions, réceptions	1 691,28 €	Féd. française de spéléologie	
626 - Frais postaux et télécommunication			
6281 - Services bancaires			
63 - Impôts et taxes		75 - Autres produits de gestion courante	
635 - Autres impôts et taxes		756 - Cotisations	
637 - Autres impôts et taxes		758 - Contributions volontaires	1 691,28 €
64- Charges de personnel		76 - Produits financiers	58,20 €
65 - Autres charges de gestion courante	46,00 €	77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières		771 - Sur opérations de gestion	
67 - Charges exceptionnelles		772 - Sur exercices antérieurs	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Total des charges	4 554,40 €	Total des produits	6 956,88 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et prestations		871 - Prestations en nature	
864 - Personnes bénévoles		875 - Dons en nature	
TOTAL	4 554,40 €	TOTAL	6 956,88 €

Budget prévisionnel 2019 :

PRODUITS		CHARGES	
Produits financiers	60,00 €	Cotisations	50,00 €
Subvention C.D. 54	1 000,00 €	Frais de fonctionnement	50,00 €
Subvention C.N.D.S.		Aides financières	150,00 €
Vente de matériel	500,00 €	Achats de matériel	160,00 €
Stage départemental de formation	1 650,00 €	Stage départemental de formation	4 300,00 €
Reprise sur provisions	1 500,00 €		
TOTAL	4 710,00 €	TOTAL	4 710,00 €

Budget prévisionnel 2019 format Plan comptable

CHARGES	Prévision 2019	PRODUITS	Prévision 2019
60 - Achats		70 - Vente pdts finis, prestations de services, marchandises	
604 - Prestations de services		707 - Vente de marchandises	500,00 €
601 - Achats matières et fournitures	160,00 €	706 - Prestations de services	1 650,00 €
6061 - Fournitures non stockables		708 - Produits des activités annexes	
6063 - Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
6064 - Fournitures administratives		État :	
6068 - Autres	650,00 €	C.N.D.S.	
61 - Services extérieurs		Région :	
611 - Sous-traitance générale	700,00 €	Conseil régional Grand Est	
613 - Location immobilières et mobilières	1 500,00 €	Département(s) :	
615 - Entretien et réparation		Conseil départemental 54	1 000,00 €
616 - Assurance		Commune(s) :	
6183 - Documentation		Fonds européens	
6185 - Divers	150,00 €	Organismes sociaux	
62 - Autres services extérieurs		ASP (emploi aidé)	
623 - Publicité, publication		Autres aides, dons (préciser)	
625 - Déplacements, missions, réceptions	1 500,00 €	Féd. française de spéléologie	
626 - Frais postaux et télécommunication			
6281 - Services bancaires			
63 - Impôts et taxes		75 - Autres produits de gestion courante	
635 - Autres impôts et taxes		756 - Cotisations	
637 - Autres impôts et taxes		758 - Contributions volontaires	
64- Charges de personnel		76 - Produits financiers	60,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	50,00 €	77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières		771 - Sur opérations de gestion	
67 - Charges exceptionnelles		772 - Sur exercices antérieurs	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 500,00 €
Total des charges	4 710,00 €	Total des produits	4 710,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et prestations		871 - Prestations en nature	
864 - Personnes bénévoles		875 - Dons en nature	
TOTAL	4 710,00 €	TOTAL	4 710,00 €

Pour le C.D.S. 54,
le Trésorier,
Jean-Paul KELLER

12 - Programme de l'année 2019

I – Stage départemental de formation

Cette année, le C.D.S. 54 désire mettre en place un camp d'une semaine dans le sud de la France, avec au programme spéléologie et plongée, du 13 au 20 avril 2019. Pour l'instant, rien n'est décidé pour la destination, même si l'Hérault a été envisagé. Théo Prévot doit se charger de trouver les possibilités de gîte, ainsi que les topographies pour aller sous terre.

II – Sortie du C.D.S. 54 à la journée

Il n'y a pas eu de sortie avec le C.D.S. 54 en 2018. Il faudrait voir pour une sortie tout niveau avec les membres du C.D.S. 54 en 2019.

III – Exercice secours

Un exercice secours coordonné par Jean-Michel Guyot est également envisagé en 2019, à une date à définir.

13 - Questions diverses

I – Nouveau du logo du C.D.S. 54

A la suite de l'A.G. du 17 mars 2018, François Nus s'est chargé de mettre notre logo en conformité avec la nouvelle appellation de la Ligue régionale de spéléologie et changer « LISPEL » par « LIGES ».



Nouveau logo officiel du C.D.S. 54

II – Vente de matériel du C.D.S.

Suite à la décision de revendre les casques du C.D.S. l'année dernière, la question se pose de la vente d'autres matériels dont dispose le C.D.S. (voir section 10). Des demandes de rachat de combinaison ont notamment été formulées.

14 - Comptes rendus des réunions du conseil d'administration du C.D.S. 54

Le conseil d'administration du C.D.S. 54 ne s'est pas réuni au cours de l'année 2018, mais a procédé par échanges de courriers électroniques, notamment à la mi-novembre pour évoquer des questions budgétaires. Nous reproduisons ici la teneur du mail envoyé par le secrétaire aux différents membres du conseil d'administration du C.D.S. 54 :

Sabine sollicite votre avis à propos des comptes du C.D.S. 54.

Pour 2018, les recettes sont les suivantes :

- 700 € du conseil départemental ;*
- 3500 € liés à la revente des casques à l'USAN.*

Total : 4200 €.

Les dépenses proposées par Sabine et soumises à votre approbation sont les suivantes :

- aide aux stagiaires ayant participé à la semaine dans le Vaucluse, à hauteur de 200 € par participant, soit un total de 1400 € (voir le tableau budgétaire, réalisé par Sabine et Christophe, en attaché ; à noter que Jean-Paul doit encore confirmer les sommes pour les courses et le gîte) ;*
- aide à la formation pour le stage plongée d'Alexis Lhironnelle à hauteur de 25 % du coût total (560 € ; voir l'attestation en pièce jointe), soit 140 €. Il n'y a pas eu d'autres demandes d'aide de ce type cette année ;*
- réalisation du panneau de Pierre-la-Treiche : 95 € pour l'impression et 50,10 € pour l'achat de petit matériel de bricolage, sous forme de remboursements respectifs à Pascal A et Pascal H qui ont fait les achats.*

Total : 1685,10 €.

Résultat des comptes 2018 : +2514,90 €.

Merci par avance pour vos réponses, à tous et aussitôt que possible, s'il vous plaît.

Par ailleurs, une réunion entre différents membres du conseil d'administration, ainsi que le président de la LIGES et de l'USAN (Christophe Prévot) a eu lieu à la Maison régionale des sports à Tomblaine, le 7 juin 2018. Elle portait sur le projet de réalisation d'un panneau d'interprétation des grottes de Pierre-la-Treiche, à implanter devant le refuge de l'USAN. Le support en bois est déjà en place depuis 2 ans et attend un contenu pédagogique. Cela faisait 14 ans que Christophe Prévot, à l'époque président du C.D.S. 54, avait émis l'idée de panneau informatif. Suite aux dégradations subies par le support du panneau depuis 2 ans, Pascal Houlné a relancé le projet début mai.

Voici le résumé des discussions et décisions prises le 7 juin, entre Pascal Admant, Olivier Humbert, Benoît Losson et Christophe Prévot (d'autres personnes du C.D.S. impliquées dans le projet n'ont pas pu assister à cette réunion : Pascal Houlné, Bernard Le Guerc'h, François Nus, Sabine Véjux-Martin). Il s'agit d'un courrier électronique transmis par le secrétaire du C.D.S. à toutes les personnes citées :

- 1) On part sur un panneau plus illustré que rédigé = texte en soutien des figures, plutôt que l'inverse. Voir en attaché un modèle approchant. Cela signifie un texte encore bien plus réduit que ce que j'ai envoyé à certains d'entre vous, et des figures largement simplifiées également.*
- 2) Titre général mentionnant la richesse du milieu et sa protection ; ouvert à propositions...*

3) On envisage 5 rubriques disposées autour d'une carte de localisation :

- chapeau général, avec plan des grottes à petite échelle : texte Christophe ; figure Benoît ;
- historique des cavités, avec évolution diachronique du plan de Ste-Reine : texte et figures Christophe ;
- spéléogénèse, avec coupe venant en appui de la carte générale + photos (1 entrée et 2 intérieurs ?) : texte et figures Benoît ; photos à rechercher parmi des spécialistes ;
- faune cavernicole, avec photos (1 chauve-souris et 1 araignée représentatives ?) : texte Christophe ; photos à rechercher parmi des spécialistes ;
- réglementation et informations complémentaires : texte Christophe ; liens sur les pages Wikipédia, avec QR code. Pour ces rubriques, Christophe et moi nous y collons, mais tout le monde pourra apporter ses suggestions d'amélioration lorsque la maquette sera élaborée (de même sur la disposition, les couleurs, etc.). Je me chargerai comme convenu de la réalisation de la maquette (sur Illustrator ; texte en arial 25 minimum ; fond avec photo estompée = à voir si pertinent, sinon fond uni). N'hésitez pas à contacter des pros de la photo.

4) Pascal A. a accepté de chercher des devis d'impression.

5) Pour l'installation du panneau, il y aura au moins Pascal H., qui a relancé l'affaire et s'est dit volontaire, mais je suppose que d'autres l'aideront avec plaisir ! Je rappelle les délais : finition de la maquette au plus tard mi-septembre pour avoir 3 semaines disponibles pour l'impression et l'installation avant les J.N.S.C. de début octobre. Donc textes, figures et photos seraient nécessaires vers le 20-25 août, afin de recueillir ensuite les critiques et effectuer les corrections.

Pascal Admant s'est chargé de la solution d'impression au service P.A.O. de l'université de Lorraine. La réalisation sur papier waterproof a été effective le 26 septembre 2018 et sa pose sur le terrain, sous plexiglas, par Pascal Houlné et Bernard Le Guerc'h, le 27 septembre. Le panneau d'interprétation des grottes était prêt pour les J.N.S.C. le 7 octobre 2018 !



Premières visites, le jour de la pose du panneau d'interprétation des grottes de Pierre-la-Treiche, 27 septembre 2018, P. Admant